



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 5 mai 2025 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents: Michel Boisvert, Yan Bussières, Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine

Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9092-05-2025

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

9093-05-2025

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 7 avril 2025 et ce avec la modification, suivante :

Rés : 9077-04-2025 B)

Mme Ashley Pelletier a communiqué avec M. le maire et après discussion il a été convenu de retirer les deux conditions, soit : contribution volontaire et vente d'articles promotionnels, mais dès qu'il aura un frais d'entrée le tarif sera applicable.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCES**

Ville de Sorel-Tracy – service de protection incendie rapport mars 2025  
Retour sur la séance du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel 9 avril 2025  
MAMH – TECQ 2024-2028  
PARC ÉOLIEN – paiement 2<sup>e</sup> tranche de compensation pour 2024

9094-05-2025

**RAPPORT MRC/COMITÉ/LOISIRS**

M. le maire fait le rapport de la MRC et mentionne que M. Paul Caplette a été reconnu comme Grand bâtisseur de la région.

9095-05-2025

**APPROBATION DES COMPTES**

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 8 avril au 5 mai 2025 :

Comptes: 144 710.81 \$

Salaires : 23 157.21 \$

Total : 167 868.02 \$

**DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9096-05-2025

**DEMANDES DES CONTRIBUABLES**

**A) APPUI À LA DEMANDE DE LOTISSEMENT DE PIERRE PROULX**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire prévoit vendre le lot 4 668 024-P, 4 668 031-P et 4 668 031-P à sa fille pour une superficie de 2 669m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés appartiennent à Pierre Proulx dont la propriété totalise 13 523m<sup>2</sup> dont se trouve une résidence construite en 1999 à la suite d'une autorisation de la Commission # 228935 datant du 8 décembre 1995;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage #356-2011 actuel permet ce type de demande;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation doit être fait à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres qu'agricole et pour l'aliénation pour de permettre la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

Il est proposé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :



No de résolution  
9097-05-2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Que le Conseil municipal de Saint-Robert soutien la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'aliénation du lot 4 667 575 et l'utilisation autre qu'agricole du lot 4 667 383, soit pour un usage à vocation résidentielle.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #441-2025 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Sur proposition de Yan Bussières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #441-2025 concernant l'utilisation de l'eau potable et ce tel que présenté.

ADOPTÉ

9098-05-2025

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

La directrice générale/greffière-trésorière dépose du rapport financier et l'audit au 31 décembre 2024 préparé par Daniel Tétreault CPA et que les documents sont accessibles au bureau municipal pour consultation ou photocopie moyennant des frais exigibles selon la loi.

ADOPTÉ

9099-05-2025

**APPUI À LA DEMANDE D'EXCLUSION DES LOTS 4 667 701 ET 4 667 856 EN PARTIE POUR AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la demande d'exclusion des lots 4 667 701 et 4 667 856 en partie pour agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Robert, selon la demande déposé.

ADOPTÉ

9100-05-2025

**RÉSOLUTION D'APPUI AU FESTIVAL WESTERN 2025 – MRC PIERRE-DE SAUREL**

Sur proposition de Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer le Festival Western St-Robert édition 2025 dans sa demande de subvention auprès de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉ

9101-05-2025

**RÉNOVATION BUREAU MUNICIPAL – ADJUDICATION CONTRAT**

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'octroyer les contrats ci-dessous pour la rénovation du bureau municipal :

Pieramique	31 912.50\$ + taxes
Les Serres Villiard	4 350.00\$ + taxes
Cournoyer Asphalte	22 550.00\$ + taxes
Revêtement	remis à la séance du 2 juin

Les travaux seront exécutés au courant de l'été 2025.

ADOPTÉ

9102-05-2025

**DOSSIER INFRACTION CONCERNANT LES TRAVAUX REQUIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – 765 RANG DE PICOUDI**

ATTENDU QU'un rapport d'inspection préparé en date du 19 novembre 2024 a permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.8)* sur l'immeuble situé au 765 rang de Picoudi à Saint-Robert;

ATTENDU QU'un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis au propriétaire de cet immeuble par courrier recommandé en date du 19 novembre 2024;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur du délai imparti, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme ou de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.C-47.1)* autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

En Conséquence, il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Robert avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 765 rang de Picoudi à Saint-Robert qu'il doit transmettre une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et ce, avant le 9 juin 2025.

**QU'**à défaut, le conseil autorise le directeur général / la directrice générale (titre) à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

**QUE** le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 765 rang de Picoudi à Saint-Robert, en compagnie du responsable de l'émission de permis et certificat, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

**QU'**une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

**QU'**à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise le directeur général /la directrice générale (titre) à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

**QUE** ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 765 rang de Picoudi à Saint-Robert, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

**QUE** le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉ

9103-05-2025

**COURS D'EXERCICES PHYSIQUE ÉTÉ 2025**

Sur proposition de Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retenir les services de Mme Annie-Pier Jodoin pour offrir des cours de gymnastique active, et ce au coût de 1000\$ pour 10 cours qui débiteront le 28 mai au 6 août 2025. Le mercredi de 11h à 12h

Et nous demanderons à la MRC de Pierre-De Saurel de subventionner une partie des cours.

ADOPTÉ

9104-05-2025

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la 29<sup>e</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert, vendredi le 4 juillet 2025, et d'obtenir toutes autres autorisations pour l'utilisation de la route Marie-Victorin (MTQ) ainsi que de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

9105-05-2025

**ÉMISSION SPÉCIALE – LA TRIBUNE - CJSO**

Sur proposition de Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de participer à l'émission LA TRIBUNE cet été, la diffusion aura lieu les mardis de midi à 13h sur les ondes. La date sera à déterminer

Le coût est de 395.00 + taxes incluant des mentions et cinq (5) occasions de 30 secondes diffusées lors de la journée de l'émission.

ADOPTÉ

9106-05-2025

**DEMANDE DE PARRAINAGE - BIOPHARE**

Le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative auprès de toutes les écoles. Cette 23<sup>e</sup> édition porte le titre de « La Nature du Saint-Laurent » s'adressant spécifiquement aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, l'activité implique trente (16) élèves de l'école Mgr Prince.

Considérant que seize (16) élèves de Saint-Robert verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fluve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre, nous offrons à la Municipalité l'opportunité de parrainer toutes les peintures des élèves de Saint-Robert qui ont participé au projet, et ce, comme plusieurs



No de résolution  
ou annotation

9107-05-2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

municipalités de la MRC le font à chaque année. Le coût d'un parrainage est établi à 15\$ / chacun.

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de parrainer le projet et de contribuer financièrement au projet pour la somme de 240\$ tel que demandé.

ADOPTÉ

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** Gilles Salvas, maire et/ou Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ

9108-05-2025

**ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la FQM en regard du plan de gestion des actifs en eau

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yan Bussières,

**QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer le plan de gestion des actifs en eau;

**D'ACCEPTER** l'offre de services présentée par la FQM pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau;

**QUE** Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

9109-05-2025

**DIVERS**

a) M. Salvas informe toutes les personnes présentes de la tenue d'une Grande Fête d'été qui aura lieu le 31 mai prochain au 363 rue Principale et ce de 13h à 19h avec animations et Food truck.

9110-05-2025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 08, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

Gilles Salvas  
Maire

Nathalie Lussier,  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

5 mai 2025